



Assemblée Générale du 23 juin 2023

L'Assemblée Générale de la Compagnie d'Arc de Vert Saint Denis / Cesson s'est tenue le 24 juin 2022 dans la salle de réunion situé au 4 Avenue de la Zibeline, 77240 Cesson.

Ordre du jour :

- 1 : Rapport moral
- 2 : Rapport financier et cotisations
- 3 : Initiation / Perfectionnement
- 4 : Compétitions
- 5 : Equipements / Horaires
- 6 : Votes
- 7 : Perspectives
- 8 : Points divers
- 9° : Election du Conseil d'Administration et statuts
- 10 : Remise des récompenses

Pot de l'Amitié.

L'Assemblée Générale débute à 20h44.

La Présidente remercie chaleureusement les adhérents présents. Le décompte des présents ou représentés est réalisé. La Compagnie d'arc comporte 67 adhérents.

13 personnes sont présentes et 13 ont envoyé leur pouvoir. Le quorum de 1 quart des votants (17) étant atteint l'Assemblée Générale peut se tenir et les votes seront validés.

I. Rapport Moral

Myriam DORILLEAU, Présidente en exercice débute son rapport moral.

a. Elle présente l'effectif de la Compagnie d'arc

Cette année, 67 personnes ont pris une adhésion à notre Compagnie, contre 63 la saison précédente (augmentation de 6%). Nous avons dénombré 63% de renouvellements (contre 74% l'année dernière) et 37% de créations, principalement des jeunes (26% l'année passée).

Cette hausse d'adhésion s'explique par le fait de la fin de la crise sanitaire.

En ce qui concerne la répartition hommes/féminines, nous avons un effectif de 45 hommes et 22 femmes. Les féminines représentent 33% des adhérents alors que ce pourcentage était 35% la saison dernière. A noter néanmoins que sur le plan du département de Seine et Marne, la moyenne des féminines est de 34% et au niveau national le taux est de 32%. Cette année, la Seine et Marne stagne au niveau des adhésions, + 0.1 % de licenciés. Cependant, une hausse de 3% au niveau de l'Ile de France et une hausse de 3% au niveau national sont à noter.

Notre Compagnie a accueilli 26 jeunes (contre 23 la saison précédente). Nous atteignons notre limite de possibilité d'inscription des jeunes depuis plus de 3 ans. Les jeunes représentent 39% de notre effectif comme la saison dernière.

Nous ne dénombrons cette saison, que deux enfants de catégorie Poussin sur 26 jeunes, ce qui fait un pourcentage de 8% (8,7% la saison dernière). Ce taux reste supérieur au taux national qui stagne à 6%. Au-delà, le nombre de licences « U11 » est de 85 en Seine et Marne, répartis sur 51 clubs ou Compagnie ce qui fait un pourcentage de 4% dans cette catégorie. Notre effectif de jeunes « U11 » est très encourageants et nous en sommes très fiers !

b. Le Comité de Direction

Le Comité Directeur s'est réuni 7 fois en réunion ordinaires.

La Présidente et le Secrétaire ont participé à 1 réunion auprès du SI.

La Compagnie d'arc a participé à l'Assemblée Générale du Comité départemental de Tir à l'Arc qui s'est déroulée le 18 février 2023, ainsi qu'à celle du Comité Régional d'Ile de France le 4 mars 2023.

Durant cette année nous avons participé à la fête de la ville le 25 juin 2022 et allons participer à la fête de la ville le 24 juin 2023.

Nous avons participé à l'animation jeunesse le 17 juin 2023 à la ferme des arts organisée par la commune de Vert-Saint-Denis. Pour participer à cet évènement la commune de Vert-Saint-Denis nous donne 100 € de subvention pour du matériel.

Pour information, le SI a changé les modalités d'obtention de subvention. Cependant, cette année il a attribué la même somme que l'année précédente soit 2 200 €.

La Compagnie a également participé au forum des associations le 10 septembre 2022.

Comme en 2021, il n'y a pas eu de cérémonie de remise des récompenses organisée par le SI.

Pour les animations internes, la Compagnie d'arc a organisé cette année, tout en respectant les consignes sanitaires :

- ❖ Le pot de bienvenue le 19 octobre 2022 (les Jeunes) et le 20 octobre 2022 pour les adultes.
- ❖ Le tir de Noël pour les jeunes et les adultes.
- ❖ Tir de la Saint Sébastien le 21 janvier 2023.
- ❖ Un passage de flèches : 11 mars 2023. D'autres ont eut lieu, mais avec les entraîneurs.
- ❖ L'Abat l'oiseau le 16 avril 2023 : Pascal RAVAILLE EST DE NOUVEAU NOTRE Roi en 2023 lorsqu'il a eu l'oiseau. De plus, Tom BOURGET, notre jeune archer, est devenue le ROITELET 2023. Nous les félicitons de nouveau.
- ❖ Le Repas champêtre le 25 juin 2023.
- ❖ L'initiation en faveur de personnes à mobilité réduite ou ayant un handicap qui va avoir lieu les 11 et 13 juillet 2023 matin (2X2heures) avec l'association Les amis du Germenoy. D'autres sessions sont en cours de planification en août 2023.

Au-delà, le Bouquet Provincial a eu lieu le 14 mai 2023 à Mâcon dans la Saône-et-Loire. La Compagnie a été représentée à cet évènement festif par 2 archers, permettant ainsi aux archers qualifiés de participer au futur Championnat de France Beursault qui aura lieu le 1^{er} octobre 2023 à Montfermeil (93).

c. Le contrat d'objectifs

Le SI a décidé qu'il n'y aura plus de contrat d'objectifs entre les associations et le SI.

II. Rapport financier et cotisations

Jean Claude Boussarie fait le bilan financier détaillé de l'année écoulée.

Il rappelle que les comptes de la Compagnie se font du 1^{er} juin au 31 mai de l'année suivante, ce qui ne correspond pas complètement à une année sportive et explique des écarts dans les rentrées et sorties (subventions SIS et prestations externes par exemple).

Pour la saison 2022-2023, les recettes ont été de 19857,49 €, en hausse de 4,9% par rapport à la saison précédente, et les dépenses ont été de 18956,41 €, en hausse de 20,4 %. Ce qui amène à un solde positif de +901,08 €, en baisse de 71,7% par rapport à la saison précédente. Les recettes de cette saison, sont légèrement supérieures à la saison passée en raison de la hausse des effectifs. Malgré le non renouvellement du Contrat d'objectifs avec le SI, les subventions (en baisse de 300 €) restent à un niveau satisfaisant.

Les dépenses de cette saison sont en forte hausse en raison de l'augmentation des prélèvements FFTA (hausse des effectifs), mais aussi et surtout des coûts liés à nos entraîneurs.

La saison 2022-2023 a vu la fin de prestations d'entraîneur de Guillaume Humetz. Yann Dehecq a pris en charge l'initiation des adultes.

Malgré l'augmentation des coûts, nous terminons cette saison avec un résultat positif.

Le trésorier propose donc de ne pas modifier les conditions tarifaires pour la saison 2023-2024.

En conclusion :

- la Compagnie assume la totalité des frais d'inscription des archers aux différents concours,
- Les t-shirts 'jeunes' sont vendus par la Compagnie 10 €,
- le prêt des arcs par la Compagnie est limité à 1 an pour les adultes et 2 ans pour les jeunes, - au-delà, la location au tarif de 100 € pour une saison est obligatoire pour les archers n'ayant pas de matériels,

La Présidente reprend la parole afin d'évoquer le point 3 de l'ordre du jour.

III. Initiation /Perfectionnement

a. Initiation adultes du mardi soir

Une nouvelle organisation a eu lieu cette année afin que les archers en perfectionnement aient cours avec un entraîneur.

C'est pourquoi, l'initiation adulte a eu lieu les mardis soir.

11 nouveaux archers ont participé à l'initiation (contre 12 l'année passée dont 8 nouveaux).

L'initiation des adultes est assurée le mardi soir par Yann. L'ensemble de la Compagnie le remercie pour cet investissement.

Ce groupe était assidu et y régnait un très bon état d'esprit.

Parmi les 11 archers :

- 6 ont reçu la flèche blanche (1^{er} niveau),
- 2 ont reçu la flèche noire (2^{ème} niveau),
- Et 1 a reçu la flèche bleue (3^{ème} niveau).

6 sur 11 archers ont déclaré souhaiter continuer la saison prochaine.

La cotisation annuelle pour suivre cet entraînement s'élève à 150€.

b. Perfectionnement adultes du mardi soir

Une nouvelle organisation a eu lieu cette année afin que les archers en perfectionnement aient cours avec un entraîneur. Ils ont eu lieu le jeudi soir mais 1 fois sur 2.

10 adultes (dont 2 féminines) ont participé au cours.

Alex PICHAT a accepté de faire les entraînements des adultes en perfectionnement et renouvelle l'année prochaine. Il est en train de voir avec les autres clubs/compagnie s'il peut venir chez nous tous les jeudis soir. Il est rappelé qu'il vient des Yvelines et la compagnie lui ait reconnaissante de son investissement.

Nous avons eu une augmentation des coûts : 42.00 € euros de l'heure et 0.40c pour les frais kilométriques. Avant les frais étaient de 36.00 € de l'heure et 0,45c euros pour les frais kilométriques.

Ce jour-là est dédié également aux entraînements libres.

La cotisation annuelle pour les archers est de 200 €. Le groupe est incomplet pour la saison prochaine, 10 archers seront présents. Il reste 4 places.

Parmi les 10 archers : 1 a reçu la flèche jaune (4^{ème} niveau).

c. Cours jeunes du mercredi

Concernant les enfants, nous avons formé deux groupes :

- Un groupe de 11 jeunes âgés de 9 à 12 ans avec 9 jeunes débutants sur 11.
- Un groupe de 13 jeunes âgés de 11 à 17 ans.

2 jeunes de 17 ans ont souhaité s'entraîner avec les adultes le jeudi soir dû aux horaires de leur école.

Notre encadrant a fait passer les flèches de progression et les jeunes ont participé à la session de flèches de progression et de plumes :

- 5 jeunes ont obtenu la plume blanche
- 9 jeunes ont obtenu la plume noire
- 2 jeunes ont obtenu la plume bleue
- 2 jeunes ont obtenu la plume rouge
- 1 jeune a obtenu la flèche blanche (1^{er} niveau)
- 1 jeune a obtenu la flèche noire (2^{ème} niveau)
- 2 jeunes ont obtenu la flèche bleue (3^{ème} niveau)
- 1 jeune a obtenu la flèche jaune (5^{ème} niveau)
- 1 jeune a obtenu la flèche de bronze (6^{ème} niveau)

Enfin un jeune a obtenu son Pass'Arc bleu. Ce dernier permet d'évaluer et de gratifier les capacités d'un archer à tirer.

De plus, 10 jeunes sur 26 souhaitent poursuivre le Tir à l'Arc la saison prochaine. Un ne sait pas encore s'il reprendra l'année prochaine. Nous poursuivons la fidélisation de nos jeunes, ce qui augure des perspectives intéressantes concernant les compétitions.

En outre, l'encadrement des jeunes pour l'initiation/perfectionnement le mercredi a été pris en charge par notre entraîneur, Alexandre PICHAT. Il sera présent la saison prochaine et nous le remercions. Les jeunes sont satisfaits de son entraînement. Il est assisté par Christian MASSE, Ivan CAUZIQUÉ et Yann DEHECQ.

La cotisation annuelle pour accéder à cet entraînement de qualité s'élève à 140€/an.

IV. Compétitions

Pierre PLE a rédigé la synthèse sur les départs et les performances des archers. Etant absent lors de la séance, la présidente présente son résumé.

Il a inclus toutes les participations aux compétitions jusqu'en août (tir du Bouquet). Reste à ajouter les résultats à venir.

Cette saison sportive a permis de reprendre une activité sportive avant la crise sanitaire et dans de meilleures conditions.

✓ Les jeunes : nombre de concours et podiums :

- 6 de nos jeunes archers ont participé à une compétition à Savigny le Temple.
- Lara MACEDOS, Aya BOUAZZA, Alya NATIBEL et Christander LULA-NSINGI ont participé au tournoi jeunes débutants. Lara et Alya ont participé aux 2 épreuves et à la finale, elles terminent toutes les deux 4ème de leur catégorie respective (U11 et U13).
- Très bonnes performances d'Aymeric LEMENIER en U21 qui a participé à 7 compétitions et est monté 6 fois sur le podium : 4 fois 1er et 2 fois troisième avec un titre de champion départemental jeune en salle à 18m.

✓ Les adultes : nombre de concours et podiums :

Chez les Adultes, 11 archers ont participé à 16 compétitions, soit 38 départs au cumul et 10 podiums :

- Yann DEHECQ : 1 fois 3^{ème}, 1 fois 2^{ème} (troisième au CD77 TAE inter.),
- Sandrine MONROY : 1 fois 3^{ème}, 2 fois 1^{ère} (Championne départementale Beursault, Quatrième au championnats de France Beursault et qualifiée pour l'édition 2024),
- Pascal RAVAILLE : 1 fois 3^{ème}, 1 fois 2^{ème},
- Katell CESBRON : 2 fois 3^{ème},
- Pascal DEVIGNE, impérial, 1 fois 2^{ème}.

Félicitations à Katell CESBRON, Myriam DORILLEAU, Sandrine MONROY et Nathalie le BIHAN qui composent l'équipe féminine classique engagée en DRE pour la deuxième année consécutive et qui ont vaillamment défendu nos couleurs lors des 3 étapes de la DRE 2023. L'équipe termine à la 10^{ème} place et a atteint l'objectif de se maintenir à ce haut niveau pour l'édition de la saison prochaine.

Merci aux archers qui sont venus les soutenir et à Pascal RAVAILLE et Yann DEHECQ dont le coaching durant ces épreuves a évidemment joué un rôle important pour permettre à nos championnes de dépasser leurs limites.

Félicitation également à notre équipe Classique homme qui participe à la division départementale et occupe la deuxième place au classement à la fin de la saison salle. La finale des DD est le 2 juillet 2023 et elle a été qualifiée.

Concernant le Bouquet provincial qui a eu lieu le 14 mai 2023 à Macon., 1 peloton a été inscrit le 10 juin 2023 à Montfermeil pour le tir du bouquet. 3 Archers ont participé et Sandrine MONROY y a décroché sa qualification pour le championnat de France qui aura lieu le 01/10/2023 à Montfermeil.

Le nouveau mode d'inscription aux compétitions en place depuis cette année est efficace et permet une meilleure réactivité pour l'enregistrement des inscriptions auprès des compagnies organisatrices. Attention à bien enregistrer sa participation sur le site de la compagnie afin de permettre le suivi et le remboursement des engagements individuels.

V. Equipements/Horaires

Les horaires en salle sont reconduits pour la saison prochaine soit :

- Mardi soir 20h30 / 22h30 réservé à l'initiation adulte
- Mercredi 16h00 / 19h00 (initiation et perfectionnement enfants et entraînement pour tous (les cibles amovibles permettent d'effectuer des tirs dans les deux sens)).
- Jeudi 20h30 / 22h30 perfectionnement adultes et entraînement pour tous.
- Samedi 9h00 / 12h entraînement pour tous.
- Comme chaque année, des créneaux supplémentaires le dimanche matin.
- Le pas de tir extérieur est en accès libre pour les archers confirmés (code accès).

Pour rappel : Après une réunion avec le SI, celui-ci nous indique qu'il faut 2 archers minimum pour la fréquentation les samedis et les dimanches.

Pour information : le SI a envoyé un communiqué aux associations le 28 février 2023 indiquant que dorénavant les réservations pour les salles/gymnases seraient payant hors période scolaire. Cependant, à la suite d'une demande de réservation de salle, nous avons eu connaissance de l'existence d'un nouveau formulaire à compter du 1^{er} avril 2023 indiquant d'une part que nous devons réserver 2 mois à l'avance, et d'autre part que les réservations y compris pendant l'année scolaire (hors créneaux habituels d'entraînements) seraient payantes. Suite à plusieurs remontées des associations, le SI a fait une réunion le 10 juin 2023 avec les associations. Il a été mentionné que suite à une réunion entre le SI et les communes la modalité de paiement pour réserver était gelée.

De plus, les arcs prêtés aux jeunes pour 2022-2023 sont restitués afin d'être remis en état pour l'année prochaine.

Néanmoins, les archers adultes et certains jeunes qui reprendront une adhésion l'année prochaine ont conservé leur arc.

Concernant l'accès au matériel se trouvant dans la salle de réunion, 7 badges ont été fournis à la Compagnie par le SI avec un accès de 7h à 23h, 7 jours sur 7. Les archers ayant les badges sont, Myriam DORILLEAU, Yann DEHECQ, Nathalie LE BIHAN, Christian MASSE, Christophe GALLAIS et Pascal DEVIGNE. Le badge de M. Patrick MARTINEZ a été bloqué car il est introuvable.

Concernant les travaux :

- Changement des Stramits intérieur pour les cibles mobiles par des lamelles de mousses : A ce jour, il n'y a pas de date définie par le SI.
- Eclairage extérieur : Il n'a pas été prévu de mettre l'éclairage pour le moment sur le pas de tir extérieur. Le SI a pris en compte notre demande mais vu les contraintes budgétaire ces travaux ne sont pas prévus.
- Blason : nous remercions Pascal DEVIGNE pour avoir réparé le blason extérieur de la Compagnie d'Arc de Vert-Saint-Denis - Cesson.
- Pour agrémenter l'extérieur du chalet, notre Présidente fournira un deuxième banc.

VI. Votes

Chaque point a été débattu et la Présidente propose aux membres présents de voter.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité des présents ou représentés.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité des présents ou représentés.

Le rapport sur les compétitions et sur les modalités d'inscription en 2024 sont adoptés à l'unanimité des présents ou des représentés.

VII. Perspectives

Le SI a été informé que nos cibles extérieures commençaient à s'abîmer. Ce dernier est en recherche d'un menuisier. Le bureau leur a indiqué que DECATHLON PRO fabriquait des cibles en paille comme sur notre terrain extérieur.

La Compagnie a toujours le projet de reconstruction du pas de tir Beursault sur le terrain extérieur. Une demande de devis a été effectuée et d'autres suivront. Cependant, afin de voir la faisabilité de ce projet, l'implication des archers de la compagnie est essentielle. Ainsi, plusieurs sondages auront lieu afin de déterminer combien d'archer souhaitent s'investir dans ce projet, leurs disponibilités et sur quelles tâches ils peuvent nous aider. Ce projet permettra de renforcer nos traditions et de refaire partie des Beursault pour le bouquet provincial. Le SI a été informé de ce projet mais une présentation leur sera effectuée. Pour information, il n'y aura pas de soutien financier de la part du Comité Départemental de Tir à l'Arc de Seine et Marne et du Comité Régional d'Ile de France de Tir à l'Arc.

VIII. Points divers

Cette année a été aussi la mise en place des nouveaux labels avec les nouvelles conditions d'obtention par la FFTA.

La Compagnie d'Arc a réussi à obtenir le Label « ESPOIR », ainsi que les certifications « Mixité » et « Animation et Découverte » (club acteur des pratiques de loisir et favorisant la découverte du tir à l'arc). Elle fait parti des 6 structures Seine-et-Marnaises sur 51 à avoir obtenu un label (5 la saison dernière).

La recherche de sponsors sera effectuée en septembre 2023.

IX. Election du Conseil d'administration et statuts

Aymeric LEMEUNIER, 17 ans se présente pour faire partie du Conseil d'Administration de la Compagnie. Pour rappel, n'étant pas âgé de 18 ans il ne peut pas faire partie du Bureau (article 8 des statuts de la Compagnie de 2022).

Les élections ont lieu à bulletin secret et le décompte des voix est effectué.

Sont élus au Conseil d'Administration :

- Aymeric LEMEUNIER

X. Remise des récompenses

Quatre de nos archers compétiteurs ont pu obtenir des récompenses. Ainsi, nous remettons à :

- Katell CESBRON la récompense suivante :
 - 1 badge vert de tir en salle 18m pour 473 points à Ozoir la Ferrière,
- Bertrand FIN, les récompenses suivantes :
 - Un badge vert et un badge blanc tir en salle pour 481 points à Savigny le Temple,
 - Un badge noir tir en salle pour 502 points à Fontainebleau
- Yann DEHECQ, les récompenses suivantes :
 - 1 badge vert et 1 badge blanc tir en salle pour 554 points à Fontainebleau,
 - 1, 2, 3, 4 marmots pour 40 Honneurs au tir Beursault de Dampmart,
 - 1, 2 et 3 archers bordure argent tir extérieur 50m pour 656 points à Lagny sur Marne,
- Aymeric LEMEUNIER, les récompenses suivantes :
 - Un badge vert tir en salle pour 462 points à Savigny le Temple,
 - Un badge blanc tir en salle pour 481 points à Fontainebleau,
 - 1 badge 1 archer bordure or et 1 badge 2 archers bordures or tir extérieur 50m pour 556 points au TAE 50m à Fontainebleau,

Tous les points de l'ordre du jour ont été examinés.

La Présidente tient à remercier :

- Philippe DA SILVA pour son travail de communication sur notre site.
- Nathalie LE BIHAN pour son travail de secrétaire,
- Pierre PLE pour sa mission de gestion des compétitions,
- Yann DEHECQ pour son investissement en tant qu'entraîneur des adultes débutants et qui est venu en soutien à Christian MASSE quand il y avait besoin.
- Christian MASSE pour son dévouement auprès des jeunes le mercredi et la réparation du matériel (Il ya beaucoup à faire avec nos jeunes !).
- Ivan CAUZIQUE pour son aide lors des évènements et qui est venu en soutien à Christian MASSE.
- Jean-Claude BOUSSARIE, notre Trésorier pour sa gestion et ses conseils.
- L'ensemble des archers qui nous ont aidés lors des manifestations que la Compagnie a organisé ou auxquelles elle a participé.
- Les entraîneurs pour leur travail durant cette saison.
- Le SI pour son soutien tout au long de la saison.
- De la confiance de tous les archers et des parents des jeunes.

Elle propose de lever l'Assemblée Générale et de partager tous ensemble le pot de l'amitié.

Bonnes vacances à toutes et tous.

L'Assemblée Générale est close à 22h40.

La Présidente

le Secrétaire

Le Trésorier

Myriam DORILLEAU

Nathalie LE BIHAN

Jean-Claude BOUSSARIE

